RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France Travail

ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

L'intelligence artificielle et les métiers à 5 ans : la vision des employeurs

Sommaire

1. Plus d'emplois augmentés que d'emplois automatisables — P 2
2. Les métiers qui seraient les plus impactés par l'IA — P 2
3. Les professions en première ligne face à l'automatisation par l'IA — P 3
4. Les situations intermédiaires — P 5
5. Les métiers peu touchés par l'IA — P 5
6. Plus d'influence dans les grandes agglomérations — P 6
7. Source et méthodes — P 7

41 %

DES EMPLOYEURS

ESTIMENT QUE L'IA AURA UN IMPACT SUR LEUR PRINCIPAL MÉTIER D'ICI 5 ANS

L'ESSENTIEL

Interrogés sur l'impact de l'intelligence artificielle sur le principal métier de leur établissement d'ici 5 ans, 6 % des employeurs en moyenne répondent qu'elle permettrait d'effectuer de nombreuses tâches, ce qui correspond à la notion d' « emplois automatisables » par l'IA. Une proportion plus importante, plus d'un tiers des employeurs, considère que l'IA aura un impact plus restreint, en ne prenant en charge qu'un nombre limité de tâches tout en faisant gagner du temps. Ce cas de figure correspond aux « emplois augmentés ».

Mais l'impact de l'IA est considéré de façon très différente selon les métiers. Dans les métiers de l'informatique, de la gestion, administration des entreprises, de la banque et des assurances, de l'étude et recherche, chez les cadres et ingénieurs de l'industrie ou du BTP, ainsi que pour les cadres et professions intermédiaires du commerce, les employeurs estiment que l'IA va avoir plus d'impact. Il en est de même des métiers de la communication, information, art et spectacle, des enseignants, des médecins et des professions paramédicales. Parmi ces professions, les emplois les plus touchés par l'automatisation concernent les techniciens de l'informatique, les employés administratifs, les métiers de la banque et des assurances, le personnel d'étude et de recherche et les professionnels des arts et spectacles.

En revanche, l'IA aurait peu de conséquences sur les métiers des services aux particuliers et aux collectivités, du BTP, de l'hôtellerie-restauration-alimentation et une partie des métiers de l'industrie. Enfin, d'autres métiers occupent une position intermédiaire avec un impact significatif de l'IA sans toutefois représenter la majorité des opinions ; il s'agit notamment des agents de sécurité ou des infirmiers.

Au-delà du métier, le secteur de l'information et de la communication, les activités scientifiques et techniques ou encore les activités financières et d'assurance, pour lesquels le numérique occupe une place importante, déclarent plus souvent que l'IA pourrait faire gagner du temps.

Cette enquête auprès des employeurs montre également que l'impact de l'IA pourrait être plus prononcé dans les grandes agglomérations.

Guillaume Blache, Frédéric Lainé
Direction Observatoire du marché du travail

L'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur les différentes tâches effectuées dans les métiers n'est pas uniforme. Cette technologie est devenue performante dans la maîtrise du langage, ce qui se traduit par des capacités de rédaction, de synthèse et de traduction. Il en est de même pour la vision et l'identification des objets. L'IA excelle en logique formelle et dispose d'une base de connaissances encyclopédique bien supérieure à celle de n'importe quel humain **[cf. En savoir plus, OCDE, 2025]**. L'IA aurait ainsi un impact majeur sur les métiers fondés sur le traitement de l'information (recherche, collecte, analyse, prédiction, rédaction, synthèse, codage, …) selon des règles établies, ainsi que sur les métiers dans lesquels la reconnaissance, le traitement ou la création de données visuelles ou sonores tient une place centrale. *A contrario,* l'IA montre des limites dans plusieurs domaines : elle s'adapte moins bien aux environnements non structurés et évolutifs, reste limitée pour les tâches impliquant une dextérité manuelle ainsi que pour les activités nécessitant une planification à long terme. Son déploiement est également plus complexe dans les activités exigeant de fortes interactions humaines ou une tolérance zéro à l'erreur. Ainsi, selon la nature des tâches et la manière dont elles s'articulent, les différents métiers ne sont donc pas impactés par l'IA avec la même intensité.

Les études académiques réalisées sur l'impact de l'IA sur les métiers **[cf. En savoir plus, Arquié & *al.*, 2026 ; Aghion & *al.*, 2025 ; Bergeaud & *al.*, 2024 ; Brynjolfson & *al.* ,2025 ; Eloundou, 2023 ; Pizinneli, 2023 ; Tomlinson & *al.*, 2025, Unedic, 2025]** mettent en évidence quatre grandes catégories de métiers : les métiers automatisables par l'IA, les « métiers augmentés » par l'IA, les métiers permettant le développement même de l'IA et enfin les métiers peu touchés par l'IA. De leur côté, les études sectorielles soulignent également une importante diversité de situations selon les métiers **[cf. par exemple OPCO Atlas, OPIEEC, 2025 ; Observatoire des métiers de l'assurance, 2025]**.

Les métiers automatisables sont les métiers pour lesquels l'IA peut remplacer aisément l'humain dans un nombre conséquent de tâches. Les métiers augmentés sont des métiers où l'IA est complémentaire à l'humain, exerçant un rôle de « copilote » : elle permet d'exercer certaines tâches plus vite ou réalise un premier travail qu'il appartient à l'humain de finaliser (rédaction de documents, contenus graphiques, recherches bibliographiques, diagnostic…). Il reste dans ces métiers un nombre conséquent de tâches qui ne peuvent être déléguées à l'IA : décisions stratégiques, interaction sociale, prise de décision dans un environnement complexe…. Une troisième catégorie de métiers regroupe ceux permettant le développement de l'IA (data scientists, ingénieurs IA, Data Engineer…). Enfin, une dernière catégorie rassemble des métiers qui sont peu touchés par l'IA, comme les métiers du bâtiment et travaux publics, les métiers de services à la personne, les métiers de l'hôtellerie-restauration….

Dans le cadre du débat sur l'impact actuel et à moyen terme de l'IA sur les métiers, il est important de connaitre la vision des employeurs en France. Cette étude exploite les résultats du volet « Intelligence artificielle » de l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) complémentaire 2026, réalisée par France Travail. Elle s'appuie sur un échantillon d'un peu plus de 16 000 établissements employeurs, interrogés sur l'utilisation et la portée de l'intelligence artificielle **[cf. Encadré Source et méthodes]**. En particulier, les employeurs ont évalué l'impact attendu de l'IA d'ici 5 ans dans l'économie française sur leur métier principal - celui qui concentre le plus d'effectifs ou de projets de recrutement au sein de leur établissement[1].

LA VISION DES EMPLOYEURS : DAVANTAGE D'EMPLOIS AUGMENTÉS PAR L'IA QUE D'EMPLOIS AUTOMATISABLES

Dans certains emplois, l'IA pourrait prendre en charge de nombreuses tâches réalisées par l'humain : on parle alors d' « emplois automatisables » ou d'emplois substituables par l'IA. À un horizon de cinq ans, pour le principal métier de leur établissement, seuls 6 % des employeurs évoquent cette possibilité d'une forte substitution de l'humain par l'IA en France. Une autre perspective est que l'intelligence artificielle génère un gain de temps sur un nombre limité de tâches, permettant ainsi de libérer du temps pour d'autres missions ou d'améliorer la qualité des services fournis. Il s'agit alors d'« emplois augmentés » pour lesquels l'IA est complémentaire à des tâches qui restent essentiellement réalisées par un humain : 35 % des employeurs évoquent cette perspective.

UN IMPACT DE L'IA PLUS MARQUÉ DANS LA GESTION, ADMINISTRATION, LA BANQUE ET ASSURANCES, LA RECHERCHE, L'INFORMATIQUE, LA COMMUNICATION, L'ART ET SPECTACLE, L'ENSEIGNEMENT ET LES MÉTIERS DU COMMERCE LES PLUS QUALIFIÉS

En moyenne, 41 % des employeurs estiment donc que l'IA pourrait avoir un impact d'ici 5 ans, qu'il s'agisse d'emplois automatisables ou augmentés. Cependant, les écarts selon les domaines professionnels sont considérables. L'impact est jugé maximal pour les métiers de l'informatique et des télécommunications, de la gestion-administration des entreprises, de la banque et des assurances et des professionnels du droit **[cf. Tableau 1]**. À l'inverse, les métiers des services aux particuliers et aux collectivités sont considérés comme peu touchés, il en va de même pour les métiers du BTP ou de l'hôtellerie-restauration-alimentation.

Une analyse plus fine par famille professionnelle **[cf. Graphique 1]** montre que l'effet de l'IA est jugé maximal pour les ingénieurs et techniciens de l'informatique, ainsi que pour de nombreux métiers de la gestion et de l'administration des entreprises (employés de comptabilité, techniciens et cadres administratifs). Suivent les enseignants (80 % d'impact de l'IA), les professionnels du droit, de la banque et assurances et de la communication-information. Les dirigeants d'entreprise, le personnel d'étude-recherche et les employés du tourisme et du transport sont aussi mentionnés par un peu plus de 60 % des employeurs. Dans le commerce, les premiers métiers

1. Une autre étude porte sur l'utilisation et la portée de l'IA, notamment au regard des compétences demandées et de la formation [cf. En savoir plus, Blache, Lainé (2026), « L'intelligence artificielle dans les entreprises et les métiers : recours à l'IA, compétences demandées et formation », *Eclairages et Synthèses*, n°X, France Travail].

concernés sont la maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce (72 % des employeurs pensent que l'IA va avoir un impact)[2], suivis, dans une moindre mesure, par les cadres et les attachés commerciaux. Pour les métiers de l'agriculture, de l'industrie et du BTP, les employeurs mentionnent les cadres et ingénieurs de l'industrie et du BTP, les techniciens et ouvriers du contrôle qualité et du dessin industriel, puis les techniciens et cadres de l'agriculture. Enfin, les professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires) et, de façon plus modérée, les professions paramédicales font aussi partie également des métiers où l'influence de l'IA est soulignée.

Pour les professionnels des arts et spectacles, un peu plus de la moitié des employeurs mentionnent un impact de l'IA. Les situations restent toutefois très contrastées au sein de cette famille de métiers : l'IA est davantage mentionnée pour les graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs (88 %) ou encore pour les producteurs et techniciens des spectacles (53 %) que pour les artistes. Chez les techniciens et agents de maitrise du BTP, l'influence de l'IA est estimée plus importante pour les techniciens experts, chargés d'étude et dessinateurs du BTP que pour les techniciens et agents de maîtrise de chantier.

Cependant, pour une même famille professionnelle, la perception des établissements peut varier selon leur secteur d'activité ou leur degré d'adoption actuelle de l'IA **[cf. Encadré]**.

2. L'impact de l'IA est avant tout mentionné pour les professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux et les employés et professions intermédiaires de l'immobilier ; vient ensuite, de façon plus modérée, la maîtrise des magasins.

INFORMATIQUE, BANQUE, ASSURANCES ET ADMINISTRATIF : DES PROFESSIONS EN PREMIÈRE LIGNE FACE À L'AUTOMATISATION PAR L'IA

Au sein des métiers les plus impactés par l'IA, la prise en charge de nombreuses tâches par l'IA est relativement plus souvent évoquée pour les techniciens de l'informatique (20 % contre 6 % pour l'ensemble des métiers, avec une valeur plus importante pour les développeurs), les employés de comptabilité (19 %), les secrétaires, les autres employés administratifs, les métiers de la banque et des assurances, les professionnels des arts et spectacles (en particulier les graphistes, stylistes, décorateurs), ou encore les employés des transports et du tourisme, ainsi que les techniciens et cadres d'étude et de recherche **[cf. Graphiques 1 et 2, métiers surlignés en rouge]**.

À l'inverse, pour les enseignants, ingénieurs et cadres du BTP ou de l'industrie, attachés commerciaux, professionnels du droit, médecins, pharmaciens ou vétérinaires, l'accent est surtout mis sur le fait qu'elle permettrait de gagner du temps sur certaines tâches : nous sommes plus sur des « emplois augmentés » où l'IA agit comme un « copilote » en assistant l'humain.

TABLEAU 1

L'IMPACT DE L'IA À 5 ANS PAR DOMAINE PROFESSIONNEL

Domaine professionnel (en %)	L'IA va effectuer beaucoup de tâches	L'IA fera gagner du temps en réalisant certaines tâches	L'IA aura peu ou pas d'effet sur ce métier
Agriculture, marine, pêche	4	25	71
Bâtiment, travaux publics	3	18	80
Industrie	4	24	72
Transports, logistique et tourisme	5	25	70
Artisanat	3	20	77
Gestion et administration des entreprises et des établissements publics	15	61	24
Informatique et télécommunications	19	68	13
Études et recherche	12	52	36
Professionnels du droit*	6	74	21
Banque et assurances	13	62	25
Commerce	6	40	54
Hôtellerie, restauration, alimentation	4	19	76
Services aux particuliers et aux collectivités	2	14	85
Communication, information, art et spectacle	12	46	42
Santé, action sociale, culturelle et sportive	3	34	63
Enseignement, formation	3	55	42
Ensemble des métiers	6	35	59

*Hors juristes d'entreprises

Sont surlignées les valeurs supérieures à l'ensemble des métiers.

Lecture : dans les métiers de l'agriculture, marine, pêche, 71 % des employeurs déclarent que l'IA aura peu ou pas d'effet d'ici 5 ans.

Source : France Travail, Enquête BMO complémentaire 2026.

GRAPHIQUE 1

LES FAMILLES PROFESSIONNELLES SELON LE DEGRÉ D'IMPACT DE L'IA DÉCLARÉ PAR LES EMPLOYEURS

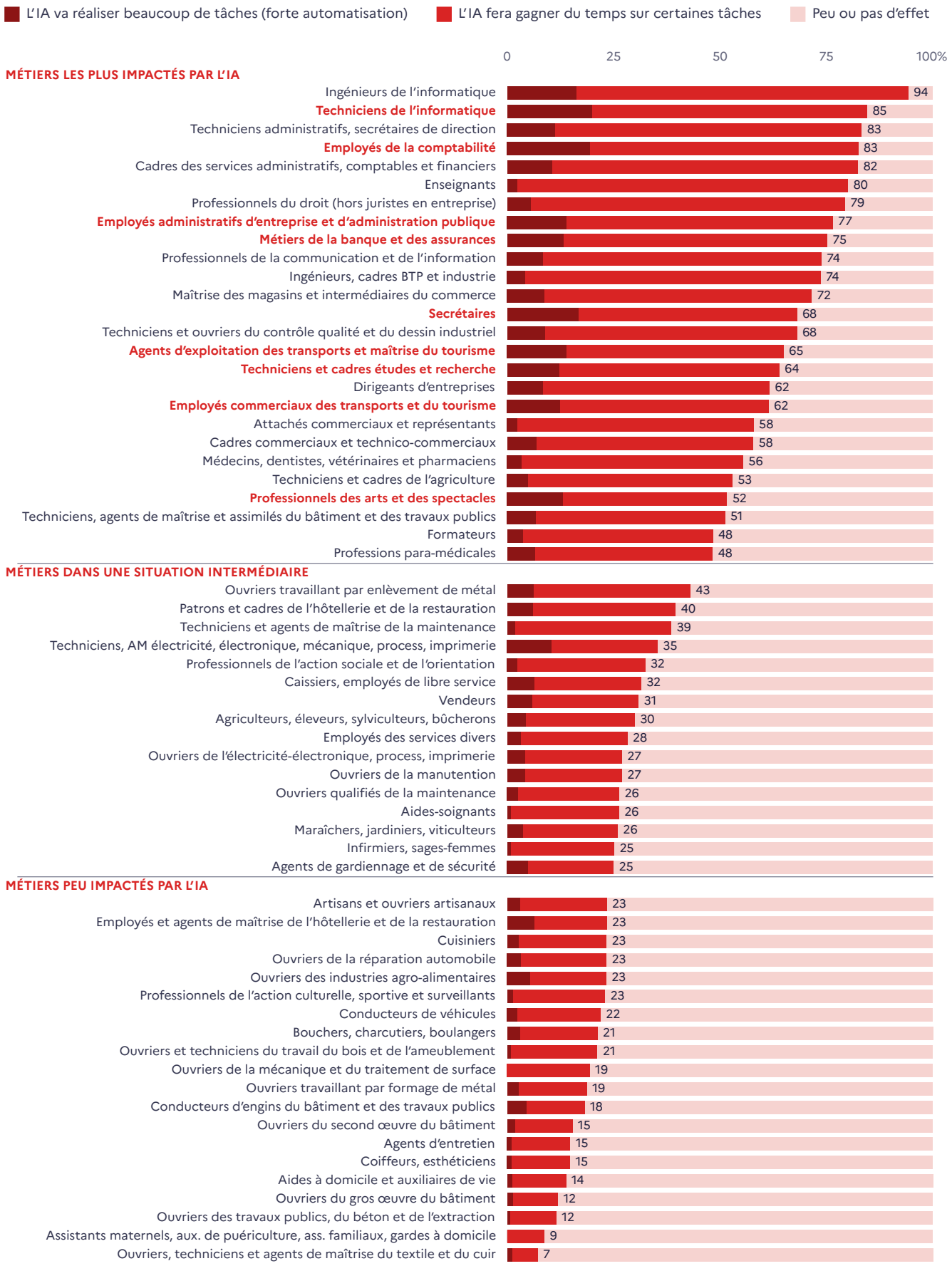

Note : en rouge, les métiers pour lesquels la réalisation de nombreuses tâches par l'IA est relativement plus souvent évoquée (cf. graphique 2).

Lecture : pour les ingénieurs de l'informatique, 94 % des employeurs déclarent que l'IA va avoir un impact sur les tâches réalisées d'ici 5 ans en France, soit en remplaçant beaucoup de tâches, soit en faisant gagner du temps en réalisant certaines tâches

Source : France Travail, Enquête BMO complémentaire 2026.

GRAPHIQUE 2

RÉALISATION DE NOMBREUSES TÂCHES OU GAIN DE TEMPS DANS CERTAINES TÂCHES : CARTOGRAPHIE DES FAMILLES PROFESSIONNELLES LES PLUS IMPACTÉES PAR L'IA

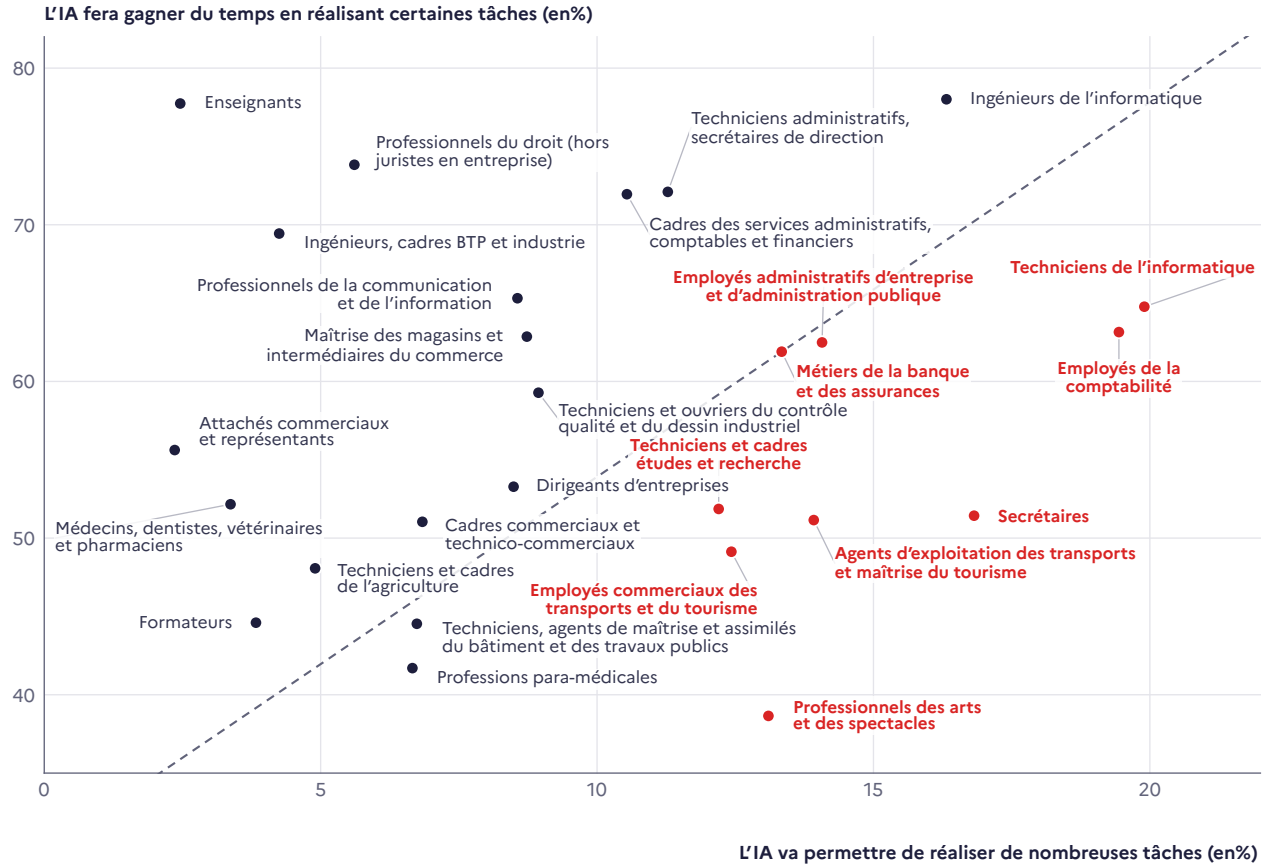

Note : en rouge, les métiers pour lesquels la réalisation de nombreuses tâches par l'IA est relativement plus souvent évoquée.
Lecture : pour les attachés commerciaux et représentants, d'ici 5 ans en France, 56 % des employeurs estiment que l'IA permettra de faire gagner du temps et 2 % pensent que l'IA permettra de réaliser de nombreuses tâches.
Source : France Travail, Enquête BMO complémentaire 2026.

DES OUVRIERS TRAVAILLANT PAR ENLÈVEMENT DE MÉTAL AUX AGENTS DE GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ : DES SITUATIONS INTERMÉDIAIRES PAR RAPPORT À L'IA

Dans une quinzaine de métiers, l'impact de l'IA à 5 ans est plus mesuré sans pour autant être négligeable **[cf. Graphique 1, métiers dans une situation intermédiaire par rapport à l'IA]**. Des ouvriers et techniciens industriels se trouvent dans ce cas de figure. Il en est de même des métiers agricoles (maraichers, jardiniers, viticulteurs ou agriculteurs), des ouvriers de la manutention, des caissiers, employés de libre-service et des vendeurs, des professionnels de l'action sociale et de l'orientation, des patrons et cadres de l'hôtellerie-restauration, des infirmiers, des aides-soignants et enfin des agents de gardiennage et de sécurité. La plupart de ces métiers ont en commun de nécessiter des interactions humaines ou une présence physique, que l'IA ne pourra remplacer. L'IA peut cependant être mobilisée dans des domaines comme le diagnostic, la prédiction, l'optimisation, ou encore la rédaction de documents, ou encore la restitution et l'analyse d'informations orales ou visuelles.

Des disparités peuvent également être de mise au sein de chacune de ces familles professionnelles.

Parmi les vendeurs, l'IA est davantage mise en exergue pour les télévendeurs, téléconseillers et les employés commerciaux qui sont dans une relation « à distance » avec la clientèle, que pour les autres vendeurs en prise directe avec celle-ci. Pour les professionnels de l'action sociale et de l'orientation, l'IA s'impose davantage auprès des professionnels de l'orientation que chez les éducateurs spécialisés.

MOINS D'IMPACT PRÉVU DE L'IA DANS LES MÉTIERS DES SERVICES AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITÉS, LES OUVRIERS DU BTP ET LES MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION-ALIMENTATION

En revanche, l'impact de l'IA serait moindre dans les métiers de services aux particuliers et collectivités (assistants maternels, aides à domicile, coiffeurs, agents d'entretien, cf. Graphique 1, groupe des métiers peu impactés par l'IA) et les ouvriers du BTP.

L'influence de l'IA à un horizon de cinq ans est également perçue comme limitée, bien qu'à un degré moindre, dans certains métiers d'ouvriers industriels (ouvriers du formage de métal, ouvriers de la mécanique, ouvriers et techniciens du bois et de l'ameublement…).

ENCADRÉ

L'impact de l'IA, une question de métier mais aussi de secteur

Pour un même métier, les établissements ayant recours à l'IA vont plus fréquemment répondre qu'elle permettra de gagner du temps : la probabilité relative de citer le gain de temps est doublée lorsqu'un seul outil IA est utilisé, et elle est triplée lorsqu'au moins deux outils sont mobilisés. De même, le remplacement de nombreuses tâches par l'IA est plus souvent évoqué par les établissements mobilisant au moins deux outils IA (la probabilité de citer ce thème est multipliée par 1,3).

Par ailleurs, pour un même métier, certains secteurs d'activité déclarent plus souvent que l'IA permettrait de gagner du temps sur certaines tâches. Le secteur de l'information et de la communication, les activités scientifiques et techniques ou encore les activités financières et d'assurance, où le numérique occupe une place importante, mettent ainsi en avant cette opportunité. En revanche, le secteur de la construction l'évoque moins. Par exemple, pour les attachés commerciaux et représentants aux particuliers, les établissements des secteurs de la communication et information, des services scientifiques et techniques et de la banque et des assurances sont 72 % à estimer que l'IA va permettre de gagner du temps contre la moitié des employeurs des autres secteurs.

Enfin, l'idée que l'IA permettra d'économiser du temps s'impose un peu plus dans les grandes entreprises[1].

1Le recours à l'IA par taille d'entreprise ou d'établissement est également analysé dans l'étude « L'intelligence artificielle dans les entreprises et les métiers : recours à l'IA, compétences demandées et formation », *Eclairages et Synthèses*, n°90, France Travail.

Il en va de même pour les conducteurs de véhicules, la plupart des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation (bouchers, charcutiers, boulangers, cuisiniers, employés et agents de maitrise de l'hôtellerie-restauration), les artisans et ouvriers artisanaux, les professionnels de l'action culturelle et sportive et les ouvriers de la réparation automobile.

L'INFLUENCE DE L'IA SE FERAIT DAVANTAGE RESSENTIR DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Les emplois salariés qui seraient impactés par l'IA (nombreuses tâches effectuées par l'IA ou gain de temps permis par l'IA dans certaines tâches) sont proportionnellement plus représentés dans les départements comprenant de grandes agglomérations, avec en tête des départements de l'Ile-de-France, les départements du Rhône, de la Loire-Atlantique, Haute-Garonne **[cf. Carte 1]**. Même dans les départements les moins touchés, la part de ces emplois demeure importante, puisqu'elle représente un peu plus d'un tiers du total. Parmi ces emplois, la proportion de ceux pour lesquels de nombreuses tâches seraient effectuées par l'IA est assez homogène, elle atteint 14 ou 15 % des emplois affectés par l'IA.

CARTE 1

L'INFLUENCE DE L'IA SUR L'EMPLOI ESTIMÉE PAR DÉPARTEMENT

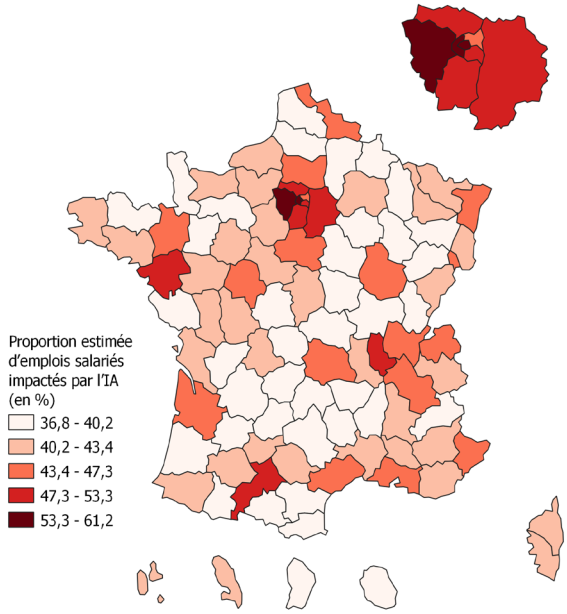

Champ : emploi salarié hors fonctionnaires, hors Mayotte, et les familles professionnelles suivantes : marins, pêcheurs, facteurs, responsables du magasinage, cadres du transport et de la logistique, dirigeants d'entreprise, les métiers du domaine de la fonction publique, les enseignants et les professionnels de la politique et du clergé.

Méthode : pour chaque famille professionnelle, l'emploi salarié impacté par l'IA est estimé en multipliant l'emploi salarié hors fonctionnaires de cette famille et la part des employeurs estimant que l'IA va permettre d'effectuer de nombreuses tâches ou va permettre de gagner du temps en réalisant certaines tâches d'ici 5 ans au niveau national. En sommant ces estimations, on obtient un ordre de grandeur du nombre total d'emplois touchés par l'IA. Rapporté au nombre total d'emplois, on obtient une proportion d'emplois au niveau de chaque département. Cette estimation ne tient pas compte de l'hétérogénéité territoriales des professions au sein de chaque famille professionnelle.

Source : France Travail, enquête BMO complémentaire 2026 ; Dares, France Travail, tensions sur le marché du travail, 2025.

Source et méthodes

L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

L'étude s'appuie sur l'enquête complémentaire à l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026. Menée sur un peu plus de 19 000 établissements hors administrations d'État, cette enquête téléphonique porte sur un échantillon représentatif de l'enquête principale dans les 13 régions métropolitaines et les cinq départements d'Outre-mer. Son champ recouvre les établissements d'au moins un salarié ou ceux ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente, et appartenant au secteur privé ou au secteur public hors fonction publique d'État : les établissements du secteur public sont ceux des collectivités territoriales (communes, régions…), les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles…). L'enquête ne comprend donc ni les administrations de l'État (ministères, police, justice…) ni certaines entreprises publiques (Banque de France…).

L'enquête complémentaire enrichit l'enquête principale par un ensemble de questions visant à comprendre la nature des difficultés de recrutement. Un volet intelligence artificielle a été ajouté à l'enquête 2026, il porte sur les établissements ayant au moins 1 salarié, soit un peu plus de 16 000 établissements.

Des questions spécifiques relatives à l'IA ont été posées. Elles portent sur l'établissement dans son ensemble (outils IA utilisés, besoins en compétences liées au développement de l'IA, formations et projets de formation concernant l'usage de l'IA, le recours à l'IA au cours du processus de recrutement) ou sur un métier particulier (celui rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement ou, à défaut, celui rassemblant le plus d'emplois dans l'établissement). Pour ce métier des questions ont été posées par rapport à ce que permet l'IA et son influence sur les compétences, l'intégration de la maîtrise de l'IA comme critère d'embauche, et une question prospective sur la vision à 5 ans des employeurs de l'impact de l'IA sur le métier en France (l'IA permettra de réaliser beaucoup de tâche/ l'IA permettra un gain de temps sur certaines tâches/ l'IA aura peu ou pas d'impact sur ce métier).

LA NOMENCLATURE DES FAMILLES PROFESSIONNELLES

Les métiers ont été codés selon la nomenclature des familles professionnelles dite FAP 2021. La plupart des résultats sont déclinable en domaine professionnel ou selon la nomenclature en 86 postes (FAP 86). Cependant certaines familles professionnelles ont dû être agrégées car le nombre d'observations étaient insuffisant. Ainsi ont été regroupés :

- Les ingénieurs de l'industrie et les cadres du BTP
- Les techniciens et cadres de la recherche
- Les métiers de la banque et des assurances
- Les techniciens administratifs et les secrétaires de direction
- Les techniciens, agents de maitrise de l'électricité, électronique, mécanique-travail des métaux, process, imprimerie
- Les ouvriers de l'électricité-électronique, process, imprimerie

Par ailleurs, quelques familles professionnelles ne pouvaient être regroupées avec d'autres proches et non pas fait d'analyse spécifique : il s'agit des marins, pêcheurs, des facteurs, des responsables du magasinage, cadres du transport et de la logistique, des métiers spécifiques de la fonction publique et des professionnels de la politique et du clergé.

En savoir plus

Arquié A., Duthoit A., Subileau G. (2026), *The Next Automation Frontier : A Scenario Map of AI Labour Exposure*, Coface.

Aghion P., Bergeaud A., Bunel S., Delbouve P. (2025), « Diffusion de l'intelligence artificielle en France »

Bergeaud A. (2024), « Exposition à l'intelligence artificielle et emploi : une application à la classification socio-professionnelle française », *Document de travail*.

Bergeau A., Bertheau A., Bunel S., Degos O., Palladino M-G. (2026), « Exposition des métiers à l'IA générative, adoption par les entreprises et dynamiques du marché du travail en France », *LIFT Working Paper 2026-02* et « IA générative : les premiers changements du marché du travail sur les jeunes », Billet n° 463 *coll. Bloc-notes Éco, Banque de France*

Blache G., Lainé F. (2026), « L'intelligence artificielle dans les entreprises et les métiers : recours à l'IA, compétences demandées et formation », *Eclairages et Synthèses*, n°90, France Travail.

Brynjolfson B., Chandar C., Chen R. (2025), « Canaries in the Coal Mine? Six Facts about the Recent Employment Effects of Artificial Intelligence », Standford.

Chopard M., Cotet E., Gantois T., Villani E. (2026), L'intelligence artificielle, quels effets sur l'emploi ? *Trésor-Eco*, n°391, Direction générale du Trésor.

Eloundou, T., Manning, S., Mishkin, P., & Rock, D. (2023). « Gpts are gpts: An early look at the labor market impact potential of large language models ». *ArXiv preprint arXiv:2303.10130*.

France Travail (2026), *Les métiers et l'IA, revue de littérature*, document de travail interne.

Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance (2026), *Les métiers de l'assurance au seuil de l'intelligence artificielle*.

Opco Atlas (2025), *Intelligence artificielle, Etude exploratoire sur les tendances de l'IA pour l'évolution des métiers d'Atlas*.

OPIIEC (2025), *Les besoins en compétences, emplois et formations en matière d'intelligence artificielles en France*, rapport d'étude.

Pizzinelli, C., A. Panton, M. M. Tavares, M. Cazzaniga, and L. Li. (2023). "Labor Market Exposure to AI: Cross-Country Differences and Distributional Implications." *IMF Working Paper* 2023/216, International Monetary Fund, Washington, DC.

Tomlinson K., Jaffe S., Wang W., Counts S., Suri S. (2025), « Working witz AI: Measuring the Applicability of Generative AI to Occupations », arXiv :2507.07935.

Unedic (2025), *Emploi et IA générative : panorama des travaux économiques existants*.

Directeur de la publication : Thibaut GUILLUY
Réalisation : Direction Observatoire du marché du travail
ISSN : 2274-4126 – Réf. : 10144

France Travail
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

francetravail.fr